



JOURNEE DE MISE A JOUR NORME XP C 16-600 ET CONSEQUENCES SUR LE DIAGNOSTIC ELECTRICITE OFFRE PROMOTIONNELLE

REVISION DE LA NORME XP C 16-600

**Cette formation est disponible sans la
préparation à l'habilitation BR**

■ Objectifs

- Retour d'expérience terrain et remise à niveau sur les points de contrôle de la norme électrique
- Maîtriser l'ensemble des évolutions de la norme XP C 16-600 relative à l'état de l'installation intérieure d'électricité
- Connaître l'impact de ces modifications sur le diagnostic Electrique

■ Pré-requis

Connaître la norme XP C 16-600

■ Public

Contrôleur technique, technicien de la construction, opérateur en diagnostic technique immobilier réalisant des états de l'installation intérieure d'électricité

■ Durée

1 jour de 9h00 à 17h30

■ Méthodes pédagogiques

- Exposés, exercices pratiques, démonstrations, questions/réponses, échanges d'expériences.

■ Animateur

Equipe technique ITGA et/ou partenaires référencés.

■ Dates (voir le planning des formations)

sur notre site internet www.itga.fr

■ Le programme et les modules*

(*susceptibles d'être modifiés en fonction des évolutions réglementaires)

Module 1 : Rappel et retour d'expérience

- Les éléments réglementaires encadrant le diagnostic électrique
- Comment compléter sans erreur une grille de contrôle
- Comment interpréter certains résultats de mesure
- Les anomalies récurrentes sur les installations électriques
- Les cas particuliers
- Les obligations du diagnostiqueur face aux contraintes terrain (limites d'intervention, sécurité)

Module 2 : Evolution normative

- Evolution de la norme XP C 16-600
- Comparaison détaillée entre les deux référentiels

Module 3 : Cas pratiques

- Mise en pratique du nouveau référentiel à partir d'exemples didactiques fournis par le formateur
- Exemples de situations pratiques apportées par les participants

Le fond technique ne changera pas, en revanche, cette nouvelle XP C 16-600 devrait préciser un certain nombre de choses au niveau du domaine d'application : ce que le diagnostic couvre ou ne couvre pas. Par exemple, il sera demandé autant de rapports de diagnostics qu'il existe d'appareils généraux de commande et de protection : un AGCP équivaut à une installation.

Naturellement, la nouvelle édition de cette norme devrait impliquer des modifications au niveau du rapport dont le modèle est figé par voir réglementaire. La nouvelle norme envisage ainsi d'introduire les mesures compensatoires dans le rapport de diagnostic. Cette notion existait déjà dans l'ancienne mais n'était pas explicite dans le rapport. A l'avenir, ce dernier devrait ainsi s'enrichir afin de permettre au vendeur et à l'acquéreur de mieux comprendre l'état de l'installation électrique.

Certaines exigences ont été retirées de la XP C 16-600 car elles se soldaient à coup sûr par un « non vérifiable ». L'esprit de cette révision est de demeurer le plus pertinent au niveau de la sécurité tout en tenant compte des éléments vérifiables par le diagnostiqueur.

■ Tarif

(Ce tarif comprend le repas de midi, la documentation et la journée préparation BR)

Nombre d'inscrits de la même entité juridique à une même session	Prix par personne en € HT	Prix par personne en € TTC
1	380,00 240,00	454,48 287,04
3 et plus	323,00 204,00	386,34 243,98

■ Renseignements et inscriptions :



ou sur notre site internet www.itga.fr

■ Bulletin et règlement à envoyer :

Paiement avant le début de la session

Par fax ▶ 02 23 44 08 30
Et par courrier ▶ ITGA
116 bis rue Eugène Pottier
CS n°46537
35065 RENNES Cedex

■ Réponse souhaitée

2 semaines minimum avant la date choisie.

Si vous êtes intéressé(e) par une formation INTRA sur ce thème, veuillez nous consulter.

ITGA – Service Formation

Enregistré sous le numéro 53350679835 auprès du préfet de la région Bretagne.

POLLUANTS DU BÂTIMENT

AIX-EN-PROVENCE • BORDEAUX • LILLE • METZ • MEUDON • RENNES • TOULOUSE

► JOURNEE DE MISE A JOUR NORME XP C 16-600 ET CONSEQUENCES SUR LE DIAGNOSTIC ELECTRICITE

OFFRE PROMOTIONNELLE

Un bulletin par personne et par date de stage

►► LA FORMATION

■ Date de la session

.....

■ Durée

1 jour de 9h00 à 17h30

■ Lieu

.....

Dans le cas où cette session ne serait pas maintenue, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer d'autre(s) date(s) et lieu(x) susceptible(s) de vous intéresser :

Date(s)

Lieu(x)

■ Tarif

(Ce tarif comprend le repas de midi et la documentation)

Nombre d'inscrits de la même entité juridique à une même session	Prix par personne en € HT		Prix par personne en € TTC	
1	380,00	240,00	454,48	287,04
3 et plus	323,00	204,00	386,31	243,98

Appartenance à un réseau ? OUI NON

Lequel ?

►► L'ENTREPRISE OU LE STAGIAIRE (si non salarié)

Raison sociale

Activité

Adresse

Code postal

Ville

Tél.

Fax

N°SIRET

Code APE/NAF

Responsable de formation ► Nom et Prénom

►► LE STAGIAIRE

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

Email

■ Adresse de facturation

L'entreprise elle-même, NOM du destinataire

.....

l'organisme gérant votre budget, facture à adresser :

.....

→ Joindre les justificatifs de prise en charge

Attestations, vous souhaitez ▼

une convention de formation

une attestation de présence

un certificat de formation

autre attestation.....

Date, suivie de « Bon pour accord » et signature
(inscription + conditions générales de vente)

Le

Cachet de l'entreprise ▼

■ Renseignements

 N° Azur 0 810 057 570

PRIX APPEL LOCAL

ou sur notre site internet www.itga.fr

■ Bulletin et règlement à envoyer

Paiement avant le début de la session

Par fax ► 02 23 44 08 30

Et par courrier ► ITGA
116 bis rue Eugène Pottier
CS n°46537
35065 RENNES Cedex

■ Chèque libellé à l'ordre de

ITGA (montant total € TTC)

■ Envoi de votre bulletin

2 semaines minimum avant la formation

ITGA – Service Formation

Enregistré sous le numéro **53350679835** auprès du
préfet de la région Bretagne.

